

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 02 JUILLET 2018
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2018 - 30

Objet : Décision Modificative N°1 de l'année 2018

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Monsieur Franck DHERSIN, le 02 Juillet 2018,

Vu le code Général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,
Vu le Budget Primitif 2018 voté le 26 Mars 2018,
Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2018, adoptées jusqu'à ce jour,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération d'affectation du résultat votée le 02 Juillet 2018,



DECIDE

D'adopter la Décision Modificative N°1 pour l'année 2018 telle qu'elle figure dans le document de la M14 joint en annexe et de procéder à la reprise des résultats de 2017 en fonctionnement et en investissement, et de procéder à l'inscription des dépenses suivantes :

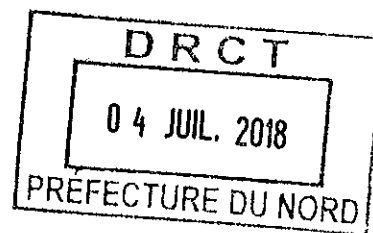
- 42 003€ au compte 65735 pour le versement d'une subvention à la CUA (Communauté Urbaine d'Arras) pour la contribution au financement du service de l'autopartage.
- 54 473 € au compte 2183 pour les besoins en équipements et outils informatiques
- 1000 € au compte 2184 pour les besoins en mobilier

Le Président,

Franck DHERSIN

FICHE EXPLICATIVE DELIBERATION 2018 - 30

« Décision Modificative DM1 »



La DM1 se compose de deux mouvements :

1/ La reprise des résultats de l'exercice 2017 sur le Budget 2018, traduction budgétaire de la délibération d'affectation des résultats N° 2018-23

2/ la provision des sommes suivantes sur les comptes spécifiés comme ci-dessous :

- 42 003€ au compte 65735 pour le versement d'une subvention à la CUA (Communauté Urbaine d'Arras) pour la contribution au financement du service de l'autopartage, relative à la délibération 2018-26
- 60 473 € au compte 2183 : (dont 6000 € déjà inscrits au BP2018), cette somme correspond aux besoins en équipements informatiques (matériels, logiciels..) et se décompose comme suit :
 - 21 120€ pour Monetech, pour la License d'utilisation de l'outil Dump, la suppression de l'applet Java, le transfert du Serveur Cityway, et le support aux équipes sur une durée d'un an suite au transfert
 - 5 771€ pour Cityway correspondant à la mise à disposition 6 mois des outils Squash et Mantis le temps du transfert et de la mise en place de l'internalisation
 - 15 222€ correspondant aux équipements informatiques et reprographiques des trois nouveaux recrutements, dont ceux spécifiques liés à la PFR, ainsi qu'au complément d'équipement du télétravail.
 - 18 360€ correspondant à 3 ans d'utilisation d'un Share point ou stockage partagé pour le Syndicat Mixte et ses membres, soit 510€ par mois, en lieu et place du coût payé au titre du marché Setec estimé à 2 300€ mensuel.
- 5 000€ au compte 2184 (dont 4 000€ déjà inscrits au BP2018) pour les besoins en mobilier pour les nouveaux recrutements et pour la PFR dont 1600€ de Racks et rangement pour les futurs TPV

La totalité de ces dépenses 97 476 (€) sont couvertes par l'excédent de fonctionnement reporté de 821 328.97(€) ainsi que par l'excédent d'investissement reporté de 1 861 142.06(€).

Département: NORD		19/06/2018
SMIRT		12:28:21
		Page 1

Libellé	DECISION MODIFICATIVE N°1		Créée le	19/06/2018	
Délibération du	02/07/2018		Modifiée le	19/06/2018	
Imputations	Budget	Modification	Nouveau Budget	Libellés	
	Précédent		Service		
65735. D- RF	0.00	42 003.00	42 003.00	Groupement collect. et collect. statut	
2183. D- RE	6 000.00	54 473.00	60 473.00	Matériel de bureau et matériel	
2184. D- RE	4 000.00	1 000.00	5 000.00	Mobilier	

BALANCE GENERALE		Dépenses	Recettes	Différence
	Investissement	55 473.00	0.00	-55 473.00
	Fonctionnement	42 003.00	0.00	-42 003.00

